

Note de dossier

---

Taiwan

Depuis la reconnaissance par la Suisse, en janvier 1950 du gouvernement de la République Populaire de Chine, nous n'entretiens plus de relations diplomatiques avec la province sécessionniste de Taiwan.

Au sein des Organisations Internationales dont nous sommes membres, nous aurions pu, en principe, voter en faveur de l'exclusion de ce territoire. Nous avons toutefois préféré choisir la voie de l'abstention ce qui nous a permis de souligner notre attitude de "non-intervention" dans les disputes politiques Est-Ouest.

Depuis 1962 et jusqu'à son exclusion de l'ONU, Taiwan a entretenu une mission permanente auprès des Organisations Internationales à Genève.

Sur le plan consulaire, la province de Taiwan a été rattachée jusqu'en 1964 à notre ambassade à Tokio. Depuis cette date, c'est notre consulat général à Hong Kong qui a été chargé de s'occuper de nos compatriotes vivant dans ce territoire.

Sur le plan privé, nous avons maintenu des relations économiques et commerciales avec Taiwan (voir graphique en annexe).

- En 1953, nous avons répondu négativement à un sondage de la Fabrique de Machines-Outils d'Oerlikon suggérant que l'OSEC ouvre une représentation à Taïpeh.



- En 1964, nous avons expliqué à l'OSEC Lausanne que nous n'avons pas d'objection à ce qu'il entretienne des contacts informatifs avec l'organisme privé "Free China Europe Industrial Institute".
- En 1969, le représentant à Taïwan de la société Sieber et Hegner est intervenu à plusieurs reprises auprès du Conseil fédéral pour nous suggérer d'établir un "bureau privé" à Taïpeh. Malgré le soutien de notre représentation à Hong Kong, nous leur avons répondu par la négative.
- En 1978, un groupe de parlementaires suisses a envisagé un voyage privé à Taïwan. Il a abandonné ce projet après un entretien avec le Conseiller fédéral Honegger.
- En 1979 et en juin 1980, notre représentation à Hong Kong nous a demandé s'il ne serait pas opportun que l'OSEC ouvre une représentation "privée" à Taïpeh. A l'appui de sa proposition, notre consulat général cite les cas de la France, Grande Bretagne, Belgique, Espagne, Autriche, Grèce et RFA qui disposent de tels organismes, ainsi qu'une demande du directeur de la filiale BBC à Hong Kong. Notre réponse a été négative, mais nous nous sommes réservés de réexaminer la question au cas où une pression marquée serait exercée à ce propos par les milieux économiques suisses.
- D'une manière générale, les relations commerciales (investissements compris) des pays occidentaux avec Taïwan sont tolérées par les autorités de Beijing à condition qu'elles se fassent discrètement et qu'elles ne concernent pas du matériel de guerre.
- Les autorités politiques de Taïpeh cherchent toujours et encore à exploiter l'ouverture de "bureaux commerciaux" occidentaux à Taïwan sur le plan de la politique étrangère.

Par contre, les milieux économiques de Taïwan sont principalement, voire uniquement intéressés par l'accroissement du volume des transactions.

- L'évolution de l'ampleur des exportations occidentales vers Taïwan au cours des 20 dernières années ne semble pas avoir été influencée par la présence ou l'absence de "représentations commerciales privées" à Taïpeh.

En conclusion, l'établissement de relations officielles ou officieuses avec Taïwan n'est pour nous pas possible tant que le gouvernement taïwanais se prétend le représentant légitime de l'ensemble de la Chine. La protection consulaire accordée à nos compatriotes à Taïwan par notre consulat général à Hong Kong est suffisante.

Les autorités fédérales ont toujours respecté scrupuleusement le caractère non officiel des relations et des échanges entre la Suisse et l'île de Taïwan. Des voyages de personnalités officielles n'ont jamais eu lieu même à l'occasion de rencontres culturelles et sportives, tout élément qui aurait pu officialiser un acte purement privé a été découragé par le Département.

Un examen approfondi des échanges commerciaux et des relations économiques permet de conclure que l'absence d'un bureau commercial suisse (par exemple OSEC) à Taïpeh ne devrait pas entraver le développement normal des activités et contacts commerciaux privés. Les entreprises suisses ayant travaillé avec un certain succès seules jusqu'à présent, elles n'ont pour l'instant, à une exception près, pas demandé que la Suisse soit représentée à Taïpeh pour faciliter leurs activités économiques.

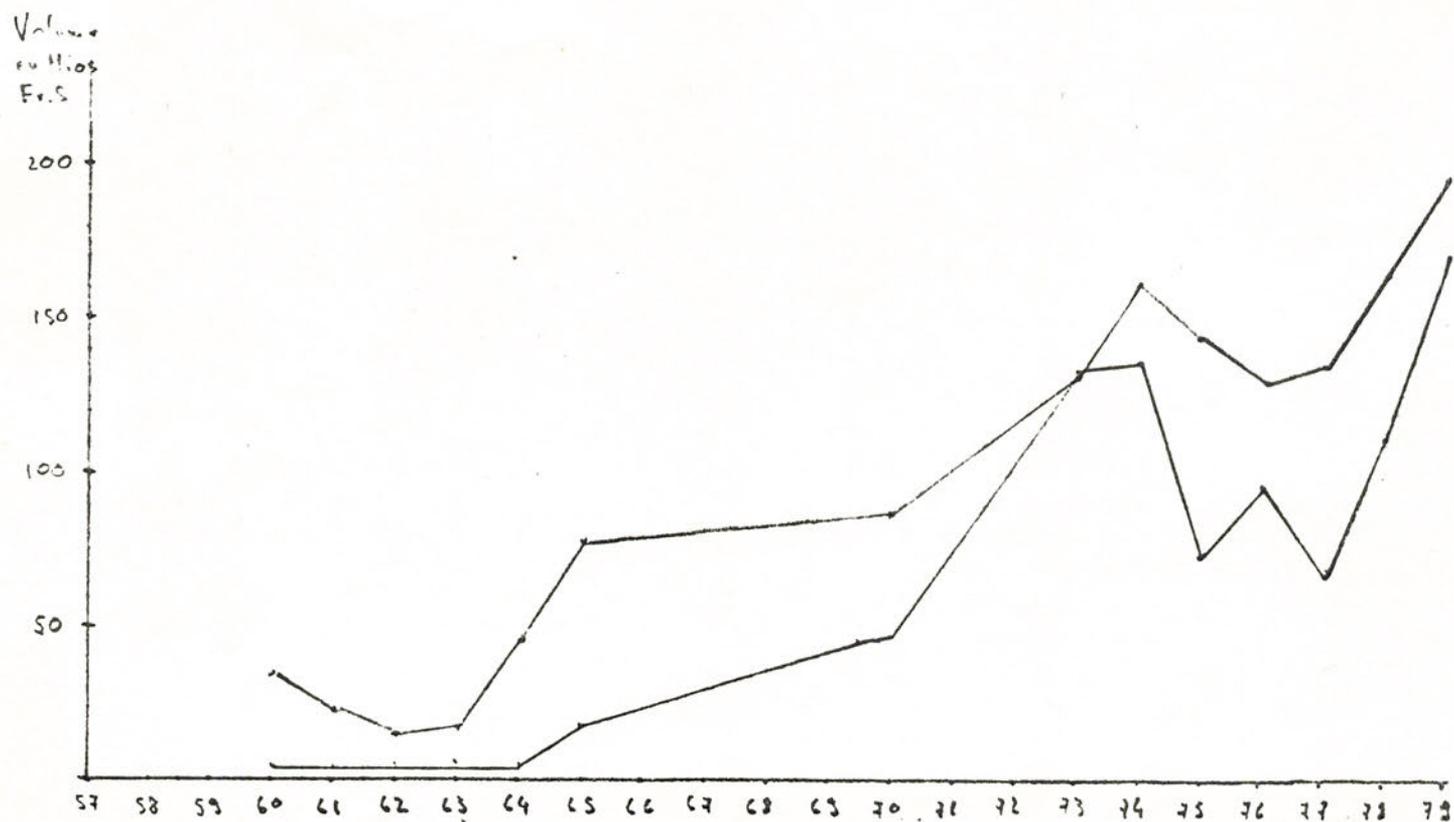
Actuellement, le gouvernement de la République populaire de Chine suit avec une attention particulière l'évolution des relations étrangères des autorités de Taïwan et c'est ainsi qu'il a réagi fermement contre l'initiative hollandaise de livrer du matériel de guerre à Taïwan et a menacé le gouvernement de La Haye de mesures de rétorsions économiques et politiques.

Il s'avère en conclusion que la promotion des exportations suisses vers Taïwan est possible sans affecter nos relations avec la République populaire de Chine et, à condition que certaines règles de conduite soient respectées.

Ainsi, les visiteurs suisses à Taïwan doivent s'abstenir d'apparaître comme des représentants officiels du gouvernement suisse ou de laisser croire qu'ils parlent en son nom. En outre, il doivent à tout prix éviter de traiter d'affaires ayant un lien avec l'équipement de l'armée de la "province sécessionniste".

Par contre, des visites privées de représentants d'entreprises ou d'associations industrielles ou commerciales intéressées par le marché de Taïwan sont possibles. Dans ce cadre, des collaborateurs de l'OSEC peuvent accompagner ces délégations privées suisses à condition qu'ils n'apparaissent ni comme chefs de délégation, ni comme représentants officiels de notre gouvernement.

Exportations suisses vers Taiwan — Courbe inférieure  
 vers la Rép. pop. de Chine — Courbe supérieure



RS/ct

Berne, le 27 février 1981

an	BRE	EA	BRO	WI	IL		a/a
Datum	4.3.		5/3	5/3	6/3		
Visa	-		100	N	K		
EDA		04.0381		11			
Ref.		p.B. 75.32.					

- Secrétariat politique
- Division politique I
- Service économique et financier
- OFAEE, à l'att. de M. l'Ambassadeur von Tscharner

Taiwan

Les récentes discussions relatives à la vente de matériel de guerre à Taiwan nous ont amenés à réexaminer le dossier de nos relations avec ce territoire.

Le résultat de ce réexamen est contenu dans la note jointe en annexe. Nous vous l'envoyons dans l'idée qu'elle pourrait également intéresser vos services.

Division politique II

  
(A. Hugentobler)

Copie pour information à :

- M. le Secrétaire d'Etat Probst
- Ambassade de Suisse, Beijing
- Consulat général, Hong Kong